

Jean-Claude Chevalier
Université Paris 8, France



Résumé : *Depuis le Moyen Age, l'effort constant de la France a été de tendre vers une unification du pays par une seule langue. D'abord sous forme écrite, apanage des notables et des juristes, il a été étendu à toute la nation par la Révolution de 1789 et imposé par de multiples moyens dont l'école était le plus efficace. Mais depuis une centaine d'années, pour de multiples raisons, internes et externes, cette tendance à l'unité a été battue en brèche. Aujourd'hui la multiplicité des types de discours et des modes de langage réclame l'attention des sociolinguistes autant que des hommes politiques.*

Mots-clés : *Linguistique diachronique, politique linguistique, politique de l'enseignement des langues*

Riassunto : *Sin dal Medioevo la Francia si è impegnata costantemente per l'unificazione nazionale mediante l'adozione di un'unica lingua. In un primo tempo in forma scritta, appannaggio degli avvocati e dei notabili, tale sforzo è stato esteso successivamente, con la Rivoluzione del 1789, a tutto il paese e imposto attraverso vari mezzi tra i quali la scuola è stato il più efficace. Tuttavia da un centinaio d'anni, questa tendenza unificatrice è stata ostacolata per diverse ragioni sia interne sia esterne. Attualmente, la molteplicità delle tipologie dei discorsi e del linguaggio richiama l'attenzione dei sociolinguisti come pure dei politici.*

Parole chiave : *Linguistica diacronica, politica linguistica, politica scolastica delle lingue*

Abstract: *Since medieval times, France has involved herself in the adoption of a unique language for the realization of the national unity. Although, at the beginning French was available in the written form and was mainly lawyers and notables' privilege, after the Revolution in 1798, a series of actions, education being the most effective, were taken in order to achieve language unity. However, language unity has been contrasted for a century for different internal and external reasons. At the moment, the wide range of discourses and of languages calls for sociolinguists and politicians' attention.*

Key words: *Historical linguistics, language policy, language education policy*

1. Aperçu historique

Jusqu'à la Révolution de 1789, la majorité des Français parlent dialectes ou patois, selon trois groupements (langues d'oïl, d'oc ou franco-provençal) ; les classes dirigeantes, essentiellement des hommes, parlent français et patois ; en outre, les ecclésiastiques pratiquent le latin, proche du latin classique, depuis les réformes de Suger et Charlemagne, vers 800. En Europe, le français, dans ces siècles classiques, est couramment pratiqué dans les classes dirigeantes.

A la Révolution, la Convention décrète le français seule langue de la République. L'abbé Grégoire, membre de la Convention, bientôt évêque constitutionnel défend l'universalisation du français en même temps qu'il prône l'abolition de l'esclavage ; des méthodes violentes sont préconisées par le conventionnel Barère pour l'imposition de ce même français. Le français est la langue d'usage dans une nouvelle Ecole normale de haut niveau, fondée par Garat et Lakanal (1794) et prévue pour former les cadres des Ecoles centrales, une par département, destinées à acculturer les cadres de la nation. Pendant tout le XIX^e siècle, sous des avatars divers, l'Ecole normale supérieure formera des cadres d'élite, souvent contestataires.

En 1802, Bonaparte crée les lycées et leur donne pour programme une phrase lapidaire : « Les élèves feront du latin et des mathématiques » ; le français est la langue véhiculaire. Il est déjà largement répandu, chez les hommes tout au moins. En Europe, pourtant, il commence à être contesté comme langue universelle, en Allemagne particulièrement.

Au temps des monarchies, le français est la langue de la bourgeoisie. En 1833, la loi Guizot crée les écoles normales, une par département, pour assurer l'éducation du peuple, des garçons uniquement. Les progrès seront lents. Pour le secondaire, l'encadrement est assuré par le cadre des agrégés, institué au XVIII^e siècle après le départ des jésuites et par des licenciés et bacheliers, formés au compte goutte par les Universités. Le français rivalise avec le latin. Sous l'Empire de Napoléon III, le ministre Fortoul améliore les collèges en associant les lettres et les sciences. A la fin de l'empire, le ministre Victor Duruy esquisse un enseignement des filles, entièrement en français.

Sous la Troisième République, les progrès sont décisifs. Le ministre Jules Ferry impose des écoles primaires gratuites et obligatoires, employant exclusivement le français aux dépens de patois pourchassés (1881) ; et s'adjoignant des classes de perfectionnement. Pour donner des cadres à cet enseignement, une école normale supérieure pour les filles à Fontenay-aux-Roses (1880) et une autre pour les garçons à St-Cloud (1882) sont créées. Le ministre Camille See crée officiellement en 1880 un enseignement féminin spécifique qui se développe lentement ; jusqu'au XX^e siècle, une majorité de femmes continue à parler le patois.

En 1891 un projet de baccalauréat moderne sans latin est lancé, mais il est violemment attaqué, surtout quand il prétend ouvrir à ses titulaires la possibilité de suivre des études supérieures en droit et en médecine. Il est défendu avec

virulence par le philologue et patriote Ferdinand Brunot qui y voit un mode de promotion pour les enfants du peuple.

En 1941, l'Etat français de Philippe Pétain renforce involontairement le français en créant des collèges modernes sans latin ; conçus comme des voies de garage, ils deviennent rapidement un moyen populaire d'accès à la culture et assurent le triomphe des études modernes et du français comme langue unique de culture et de promotion.

2. Développements linguistiques en France après le conflit de 1914-1918

Une longue et éprouvante guerre de quatre ans (1914-1918) est un puissant moteur d'unification linguistique : paysans, ouvriers, bourgeois, sous le feu, pratiquent des échanges solidaires. Après l'armistice de 1918, les gouvernements français entament une large politique de diffusion du français, langue et culture, construisant des Instituts français en Europe et dans le monde, ouvrant des lycées français, encourageant des associations comme l'Alliance française, créée en 1883, les expéditions de missionnaires chrétiens ou l'Alliance israélite universelle. Les philologues et linguistes les plus connus, entre autres Ferdinand Brunot et Antoine Meillet, multiplient leurs interventions à l'étranger. En 1920, le doyen Brunot réalise un vieux rêve : la création à la Sorbonne d'un Institut des professeurs de français à l'étranger qui existe encore de nos jours à l'Université Paris 3.

Après 1945, on assiste à une « exaltation gaulloise » du français dans l'expansion dite des « Trente glorieuses ». Conjointement, la loi Deixonne de 1951 autorise dans les écoles l'enseignement de diverses langues parlées sur le territoire français : langues régionales comme le basque, le breton, l'occitan, l'alsacien, etc. Cette autorisation sera étendue aux diverses langues créoles, au corse (1974), au tahitien (1981), aux langues mélanésiennes (1982) avec des résultats divers, parfois décevants.

C'est surtout le français national qui est encouragé. Dans l'hexagone, un développement très rapide de l'enseignement se réalise à tous les niveaux. Dans le secondaire, le ministre Chevènement propose d'atteindre l'objectif suivant : 80% des élèves au baccalauréat. Les effectifs à l'Université explosent : les Facultés des Lettres passent de 35 279 étudiants en 1949 à 208 515 étudiants en 1969. La réforme Fouchet, mise en place en 1966-1967, introduit à l'Université un enseignement systématique de la linguistique. L'échec du Plan Fouchet laisse cependant derrière lui une forte implantation de la linguistique, soutenue par une multiplication des revues et des travaux. A partir de 1968, le développement de la linguistique renforce l'intérêt pour le français, mais aussi pour les langues « étrangères ».

Depuis 1945, un gros effort est fait pour l'analyse et la diffusion du « français langue étrangère ». C'est d'abord l'élaboration du « Français élémentaire », sous la direction du linguiste Georges Gougenheim (1954), critiqué, mais roboratif, dont les résultats sont répandus par le BELC (1960) et le CREDIF de l'ENS St-Cloud (1959-1996). La même expansion est attestée dans d'autres Facultés comme Besançon (B.Quemada) ou Grenoble. Le tout s'appuie sur un

vaste réseau mondial d'organismes culturels : plus de deux cents instituts et alliances sont alors impliqués. Ces nouvelles méthodes favorisent l'enseignement du français aux étrangers, mais aussi des langues étrangères aux résidents de l'hexagone.

Conjointement, on constate une multiplication des inventaires et des dictionnaires fondés principalement sur la langue littéraire ; on relève en particulier le succès du *Dictionnaire analogique* de Paul Robert, puis du *Trésor de la Langue française*, succédant à l'*Inventaire* de Mario Roques (1936), fondé sur le Centre informatique de Nancy. Le *Trésor* permet la composition d'un imposant dictionnaire en seize volumes (dirigé par Paul Imbs, puis par Bernard Quemada), conduisant à une banque de données, FRANTEXT, qui inventorie régulièrement les mots français et leurs millions d'occurrences.

En 1960 est proclamée une Union des pays francophones, formalisée par l'accord de Niamey en 1970, qui permettra d'améliorer encore les instruments d'échange et d'assurer la présence du français.

3. Changements dans la population hexagonale

Des vagues d'immigration se succèdent pendant tout le XX^e siècle. D'abord, ce phénomène intéresse les Italiens, puis les Polonais, notamment après la guerre de 1914-1918. Des vagues successives d'immigrants sont sollicitées pour répondre au développement industriel de l'après 1945, particulièrement marqué dans l'industrie automobile. Cela renforce certains courants de l'entre-deux-guerres : travailleurs algériens (arabes et kabyles), marocains, tunisiens, espagnols, portugais, par millions. Plus tard l'émigration africaine prendra de plus de vigueur : il s'agit généralement d'immigrants célibataires, souvent analphabètes. Ces travailleurs apprennent le français « sur le tas », suffisamment pour leur besoins immédiats, et prévoient un retour au pays pour leur retraite.

En 1974, le président Valéry Giscard d'Estaing prend une décision fondamentale: le droit au regroupement familial. Par conséquent, l'immigration change de visage. Même si le mouvement a été freiné, des quartiers entiers des villes sont occupés par ces migrants, multilingues par nécessité, qui sont désormais installés à demeure, élevant des enfants scolarisés dans les écoles françaises. Les travailleurs d'origine méditerranéenne sont le plus souvent bilingues (espagnol-français, arabe dialectal-français, portugais-français, etc), tandis que les africains sont le plus souvent multilingues.

L'installation de l'Europe multiplie les échanges, au fur et à mesure de l'instauration des traités. La France devient un lieu de multiples échanges démographiques, et donc linguistiques, de caractère mondial. Un exemple saisissant est celui de l'immigration chinoise, dont la communauté en France est la plus forte d'Europe. Sans compter les phénomènes dus au tourisme, la France ayant un taux de tourisme très élevé. Cela est dû aussi aux échanges universitaires qui augmentent régulièrement, encouragés par des programmes de bourses de type Comenius (1995, sv).

4. Le français et les langues parlées sur le territoire

Le recensement de 1999 montre que 25% des adultes vivant dans l'hexagone ont pratiqué dans leur enfance une langue autre que le français. Une enquête de l'Institut de Démographie révèle que les résidents du territoire hexagonal ont entendu pendant leur enfance des parties d'un ensemble de 450 langues. Cette multiplicité, même recouverte par le français diffusé par l'école et les mass media, est constamment sous-jacente et plus ou moins manifestée. Le phénomène le plus célèbre est nommé « beur ». Ce parler est couramment pratiqué chez les jeunes de banlieue et s'étend chez les jeunes français de souche : il devient un phénomène générationnel par le vocabulaire, le débit et la prononciation. Généralement compréhensible par les français de souche, comme en atteste le succès des films d'Abdel Kechiche (*L'Esquive*, 2004, *La Graine et le Mulet*, 2007), il entraîne, par réaction, le succès phénoménal de films privilégiant le parler des provinces, comme « Bienvenue chez les ch'tis ».

Des migrants héritiers de plusieurs générations de francophones parlent aujourd'hui un français sans accent, ce qui n'était pas le cas de beaucoup de migrants de la première génération, phénomène qui devrait faciliter leur intégration à la communauté française.

Si la multiplicité des langues pratiquées en France est certaine, mais plus ou moins dissimulée, le français reste la langue de la République, comme le précise l'article 2 de la Constitution. Elle se glorifie comme héritage de la tradition révolutionnaire de 1789 et de l'idéologie de la philosophie du XVIII^e siècle, investis dans l'ouverture au modernisme du XX^e siècle. Deux dispositifs assurent cette forte tendance.

5. L'apprentissage des langues à l'école

L'école est le lieu d'un double travail d'inculcation et diffusion du français et d'apprentissage des langues étrangères. Des classes d'initiation au français sont prévues pour les enfants de migrants, notamment des nouveaux arrivants non francophones. Ils s'organisent en classes dites CLIN et dans des structures dites CASNAV, utilisant les méthodes d'enseignement du Français langue étrangère, revues par le dispositif du Conseil de l'Europe¹. L'enfant est ensuite intégré dans le cursus avec soutien au niveau du collège. Parallèlement, une formation des adultes est prévue dans le cadre européen (niveau DILF), où l'on recourt aux mêmes méthodes de type FLE. Une initiation à l'anglais est peu à peu mise en œuvre dans les dernières classes primaires, CM1 et CM2. Elle sera étendue aux autres sections. Pour assurer cet enseignement, les maîtres devront obligatoirement être titulaires d'une épreuve de langue.

Un certain consensus s'établit pour réclamer un apprentissage intensif de l'anglais; on retrouve cette requête dans de nombreux rapports de réforme. Le milieu français est pourtant difficile à convaincre, puisqu'il est encore pénétré de la prééminence du français comme facteur de progrès. Un simple fait : à la différence de pays voisins, comme l'Allemagne et les Pays-Bas, les émissions de radio et de télévision, particulièrement celles qui sont destinées aux enfants,

sont entièrement en français, avec des traductions souvent approximatives pour les interventions en anglais dans la bande originale.

Au niveau universitaire, l'alignement des diplômes sur le plan européen dans un cadre commun de référence conduit nécessairement au développement du multilinguisme. Les Propositions pour l'enseignement de l'avenir (1985) des Professeurs du Collège de France² souhaitent que l'étudiant d'origine étrangère possède une bonne connaissance de sa langue première autant que de l'anglais.

6. Interventions de l'Etat

La parole des citoyens est libre, mais elle est contrainte dans certaines relations fixées par l'administration du fait que le français, selon l'article 2 de la Constitution, est la langue de la République. Ainsi selon la loi Bas-Lauriol (1975), reprise et étendue dans la loi Toubon (1994), l'emploi du français est obligatoire dans les contrats de travail signés en France, dans les modes d'emploi des produits diffusés par le commerce, etc.

A partir de 1970 sont créées des commissions officielles de Terminologie, réunissant des spécialistes, comme Alain Rey, sous la responsabilité de l'Académie française. En 1989, le Premier ministre, Michel Rocard installe auprès de lui un Conseil supérieur de la Langue française, composé de linguistes et de notables de la vie industrielle et culturelle (B.Pivot, P.Perret, J.Daniel, les secrétaires des Académies, etc.), piloté par Bernard Quemada et Pierre Encrevé. En premier, ils proposent une réforme de l'orthographe qui n'aura que des résultats limités ; ensuite, ils lancent une grande enquête sur les activités des traducteurs.

Dans la foulée, Pierre Encrevé gère des propositions de simplification du discours administratif et judiciaire, puis des projets valorisant la langue des signes. L'action d'ensemble est assurée par une Délégation générale à la Langue française.

Depuis 2001, cette Délégation se renomme Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France, reprenant tous les efforts entrepris depuis la loi Deixonne, tout en en élargissant les objectifs. Le but est de conserver à la France sa dominante francophone, mais aussi de l'ouvrir largement à de multiples langues liées à sa civilisation en sorte d'admettre les possibilités d'une grande diversité culturelle.

Contrairement à certains voisins européens qui ont déposé de grosse mises sur le tout anglais, le « *globish* », comme on dit, la France fait le pari d'une large ouverture aux langues-cultures auxquelles elle est liée dans l'histoire. Une politique souple, un pari dont l'avenir dira l'efficacité.

Notes

¹ Voir les travaux de Daniel Coste.

² Propositions pour l'enseignement de l'avenir, élaborées à la demande de M. le Président de la République par les professeurs du Collège de France, Paris, 1985.

Bibliographie

Andreani, J.-L., 2008. « La revanche des Langues régionales », *Le Monde*, mardi 3 juin 2008, p.2.

Cerquiglini, B., 2006. *Une langue orpheline*, Paris : Minuit.

Chevalier, J.-C., 1995. « La Langue française et les pouvoirs : le Conseil supérieur de la Langue française- historique, fonctionnement et résultats 1989-1994 » *Die Herausforderung durch die fremde Sprache, Das Beispiel des Verteidigung des Französischen*, herausgegeben von Jürgen Trabant unter Mitarbeit von Dirk Naguschewski. Berlin : Akademie Verlag.

Chevalier, J.-C., Encrevé, P., 2006. *Combats pour la Linguistique. Essai de dramaturgie épistémologique*. Lyon : ENS Editions.

Encrevé, P., Braudeau, M., 2007. *Conversations sur la langue française*. Paris : Gallimard.

Legendre J., 2003. « L'enseignement des langues étrangères en France », Rapport pour la Commission des affaires étrangères du Sénat, Paris, 12 novembre 2003.

Rey A., Duval F., Siouffi G., 2007. *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*. Paris : Perrin.